



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE



APPEL A CANDIDATURES

Division des Personnels
Bureau des actes collectifs
28-34 boulevard Ch. Nédélec
13231 MARSEILLE Cedex 1

Dans le cadre du dispositif de prise en charge de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, un emploi d'instituteur ou de professeur des écoles spécialisé, est à pourvoir au 1^{er} septembre 2013, au Centre Educatif Fermé de Viton, à Marseille, dans le 9^{ème} arrondissement.

Il exercera en étroite collaboration avec l'équipe éducative les missions suivantes:

- Réaliser un bilan des acquis scolaires et professionnels à l'arrivée des jeunes au CEF ;
- Assurer un enseignement à chaque adolescent placé en CEF en adaptant les démarches et méthodes pédagogiques aux potentialités et aux capacités de l'adolescent;
- Se fixer pour objectif la réinsertion dans un établissement scolaire pour les élèves de moins de 16 ans;
- Participer aux réunions de synthèse en vue de la mise en œuvre du projet individualisé de l'élève.

Cet emploi est réservé à un(e) enseignant(e) du 1^{er} degré, titulaire, **en activité** dans le département des Bouches du Rhône au 1^{er} septembre 2013, désirant s'impliquer fortement auprès de jeunes âgés de 13 à 18 ans et faisant état des qualifications et compétences suivantes :

- Etre détenteur du CAPA-SH option F ;
- Justifier d'une expérience auprès de publics difficiles ;
- Posséder le goût du travail en équipe et les compétences dans la médiation pour le développer.

Sont également requises les qualités suivantes :

- Le respect des obligations de réserve et de discrétion
- Les qualités de rigueur et d'organisations
- Les capacités d'écoute et d'adaptabilité

L'enseignant(e) retenu(e) sera mis(e) à disposition, auprès du CEF et nommé(e) **à titre provisoire pour une période correspondant à la durée de l'année scolaire.**

Il est précisé que cet emploi sera offert à la mobilité lors des opérations du mouvement 2014 et aura donc vocation à être pourvu à titre définitif selon les modalités de droit commun.

Les candidatures devront être transmises par mel au secrétariat de la division des personnels enseignants ce.dp13@ac-aix-marseille.fr :

pour le vendredi 12 avril 2013 au plus tard, et comporteront obligatoirement :

- **un curriculum - vitae**
- **une lettre de motivation**
- **l'avis de l'I.E.N. dont dépend actuellement le candidat**

Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien **le mardi 30 avril 2013.**

Fait à MARSEILLE, le 5 avril 2013

Pour le Directeur Académique,
Le Secrétaire Général

SIGNE

Michel RICARD